

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE **CHAMPENOISE**

Compte rendu de la séance du 06 avril 2023

Président de la séance : Bertrand COUROT

Secrétaire(s) de la séance: Thierry BUSSY

Gilles SCHELFHOUT, Vincent ROUVROY, Philippe GILLE, Jacques TILLOY, Sylvie VERT, Nicolas LEROUGE, Gérard MARCOUX, Jean NOTAT, Régis PIOT, Maxime DAUSSEUR, Michel BONTEMPS, Jean-Michel COLLIGNON, Philippe BOUCHEZ, Magali HUSSON, Myriam RICARDE, Luc MARTINEZ, Maryse SEIGNIER, Antoine BOURGUIGNON, Hubert ROTH, Sébastien DUHAL, Laurette SAINT JUVIN, Agnès BLANCHET, Frédéric BAUDART, Franck ZENTNER, Jean-Pierre MIGNON, Frédéric JACQUOT, Dominique PATIZEL, Thierry BUSSY, Arnaud PERCHERON, Pierre LABAT, Denis SENARD, Martine CHABANIER, Pascal ROTH, Richard ROKITOWSKI, Louise CORNU, Bruno BORTOLOMIOL, Paulo CRESPO, Fabrice BRUAUX, Christian LEMERY, Daniel GOUELLE, Rada BASTA, Claudine COLIN, Michel LONCHAMP, André LOUIS, Bertrand COUROT, Sylvain DRUET, François GOULET, Jean-Pierre LOUVIOT, Annie VALLET, Cédric FRANCOIS, Jacky FAVRE, Gérard MONFROY, Michel CURFS, François MARMOTTIN, Dominique SCHNEIDER, Christian COYON, Martine ARTOLA, Joël BATY, Jean-Claude NASSOY, Daniel JANSON
Nathalie ROSTOUCHER

Jean-Pierre CHAPRON, Patrick CAPPY, Alain CLAUSE, Alain LEMAIRE, Gilles FRANCOIS, Claude DOMMARTIN, Patrice GEANT, Benoît MACHINET, Catherine COLLOT, Halima SANAA, Gauthier GUYOT, Sylvain GUILLAUME, Lucy MESSEHIQ, Gérard SUDRAUD, Mireille CAMUS, Imane EL HAMRAOUI,
Jean-Pierre COLINET

Délibérations du conseil:

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - SPANC (D 2023 038)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour le SPANC, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		168 405,67		23 655,02		192 060,69
Opérations de l'exercice	239 008,81	125 561,46		2 300,00	239 008,81	127 861,46
TOTAUX	239 008,81	293 967,13		25 955,02	239 008,81	319 922,15
Résultat de clôture		54 958,32		25 955,02		80 913,34
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement total		80 913,34
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
54 958,32	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - IRIS (D 2023 039)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget IRIS, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	205 295,96		15 324,94		220 620,90	
Opérations de l'exercice	70 456,70	73 605,55	8 531,00	19 016,00	78 987,70	92 621,55
TOTAUX	275 752,66	73 605,55	23 855,94	19 016,00	299 608,60	92 621,55
Résultat de clôture	202 147,11		4 839,94		206 987,05	
				Restes à réaliser	18 990,00	
				Besoin/excédent de financement Total	225 977,05	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - Service Activités Economiques Givry (D 2023 040)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour le service activités économiques de Givry, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le

comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 748,74	57 296,73		54 547,99	
Opérations de l'exercice	10 461,97	28 130,04	34 277,80	41 466,73	44 739,77	69 596,77
TOTAUX	10 461,97	30 878,78	91 574,53	41 466,73	99 287,76	69 596,77
Résultat de clôture		20 416,81	50 107,80		29 690,99	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	29 690,99	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

20 416,81	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - Parc d'Activités des Accrues (D 2023 041)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour le Parc d'Activités des Accrues, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	68 015,15		537 382,69		605 397,84	
Opérations de l'exercice	8 554,19	1 125,24	44 247,98	27 944,14	52 802,17	29 069,38
TOTAUX	76 569,34	1 125,24	581 630,67	27 944,14	658 200,01	29 069,38
Résultat de clôture	75 444,10		553 686,53		629 130,63	
				Restes à réaliser	1 196 702,00	
				Besoin/excédent de financement Total	1 825 832,63	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - Usine Relais RVA (D 2023 042)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour l'usine relais RVA, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	669 599,87			804 552,09		134 952,22
Opérations de l'exercice	30 518,77	23 763,00	136 051,00	39 762,77	166 569,77	63 525,77
TOTAUX	700 118,64	23 763,00	136 051,00	844 314,86	166 569,77	198 477,99
Résultat de clôture	676 355,64			708 263,86		31 908,22
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		31 908,22
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - Zone économique Ville/Tourbe (D 2023 043)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour la Zone économique de Ville sur Tourbe, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 852,20		679 630,80		681 483,00	
Opérations de l'exercice	536,00			536,00	536,00	536,00
TOTAUX	2 388,20		679 630,80	536,00	682 019,00	536,00
Résultat de clôture	2 388,20		679 094,80		681 483,00	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	681 483,00	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - Hôtel Restaurant Tulipier (D 2023 044)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour l'Hôtel Restaurant - Tulipier, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 420,85		2 271,00		38 691,85
Opérations de l'exercice	10 766,13	20 000,00		757,00	10 766,13	20 757,00
TOTAUX	10 766,13	56 420,85		3 028,00	10 766,13	59 448,85
Résultat de clôture		45 654,72		3 028,00		48 682,72
				Restes à réaliser	100 000,00	
				Besoin/excédent de financement Total	51 317,18	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,

déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

45 654,72	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - Déchets (D 2023 045)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour les déchets, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		37 762,50		257 362,78		295 125,28
Opérations de l'exercice	23 133,64	4 099,52		9 934,00	23 133,64	14 033,52
TOTAUX	23 133,64	41 862,02		267 296,78	23 133,64	309 158,80
Résultat de clôture		18 728,38		267 296,78		286 025,16
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement total			286 025,16
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

6. Vu la délibération N° 2022-183 du 15/12/2022, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de clôturer le budget Déchets, dit que les résultats sont transférés au Budget Général.

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - EAU (D 2023 046)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour l'eau potable, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		304 048,48		1 515 885,16		1 819 933,64
Opérations de l'exercice	797 588,91	991 650,20	582 009,17	650 289,35	1 379 598,08	1 641 939,55
TOTAUX	797 588,91	1 295 698,62	582 009,17	2 166 174,51	1 379 598,08	3 461 873,19
Résultat de clôture		498 109,77		1 584 165,34		2 082 275,11
				Restes à réaliser	1 711 170,00	
				Besoin/excédent de financement total		371 105,11
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		389 870,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

127 004,66	au compte 1068 (recette d'investissement)
371 105,11	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - Assainissement (D 2023 047)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour l'assainissement, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		242 443,35		494 732,48		737 175,83
Opérations de l'exercice	431 928,24	671 033,36	570 067,63	771 426,67	1 001 995,87	1 442 460,03
TOTAUX	431 928,24	913 476,71	570 067,63	1 266 159,15	1 001 995,87	2 179 635,86
Résultat de clôture		481 548,47		696 091,52		1 177 639,99
				Restes à réaliser	810 470,00	
				Besoin/excédent de financement total		367 169,99
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		305 919,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,

déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

114 378,48	au compte 1068 (recette d'investissement)
367 169,99	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du CA et approbation compte de gestion 2022, affectation résultat - Budget Général (D 2023 048)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Hubert ROTH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget général, dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 009 771,45		2 250 822,31		6 260 593,76
Opérations de l'exercice	8 862 415,64	8 781 927,84	1 703 310,10	1 190 931,86	10 565 725,74	9 972 859,70
TOTAUX	8 862 415,64	12 791 699,29	1 703 310,10	3 441 754,17	10 565 725,74	16 233 453,46
Résultat de clôture		3 929 283,65		1 738 444,07		5 667 727,72
				Restes à réaliser	3 005 821,00	
				Besoin/excédent de financement Total		2 661 906,72
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		3 594 870,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Compte tenu de la clôture du budget Déchets - 82009, qui présente les résultats suivants :

- section de fonctionnement : solde positif de 18 728,38 €
- section d'investissement : solde positif de 267 296,78 €
- soit un solde positif de 286 025,16 €

et conformément à la délibération n° 2022-183 en date du 15/12/2023, qui prévoit de transférer ces résultats sur le budget général - 82000

Décide de reporter au budget général - 82000 les résultats comme suit :

- report en section de fonctionnement (budget général)	3 929 283,65 €
reprise du résultat de fonctionnement du budget	
déchets - 82009, suite à sa clôture	<u>18 728,38 €</u>
soit un résultat total de fonctionnement de :	3 948 012,03 €
- report en section d'investissement (budget général)	1 738 444,07 €

reprise du résultat d'investissement du budget
déchets - 82009, suite à sa clôture 267 296,78 €
soit un résultat total d'investissement : 2 005 740,85 €

6. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 000 080,15	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 947 931,88	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Taux de fiscalité 2023 (D 2023 049)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies
relatifs aux impôts locaux et aux vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (4 abstentions, 1 contre) :

DÉCIDE :

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 17.08 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 19.75 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 14.31 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22.61 %

De charger le Président de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Vote des budgets primitifs 2023 (D 2023 050B)

Le Président présente à l'assemblée les prévisions budgétaires 2023 relatives aux différents budgets de la Communauté de Communes.

Après avoir entendu les prévisions et en avoir débattu, l'assemblée à l'unanimité :

- adopte les budgets suivants :
 - * Eau potable,
 - * Assainissement,
 - * SPANC,
 - * Usine Relais RVA,
 - * Parc d'Activités des Accrues,
 - * Service Activités Economiques de Givry,
 - * Hôtel Restaurant Le Tulipier,
 - * Usine Relais Ville/Tourbe
 - * IRIS.

Après avoir entendu les prévisions, Monsieur Frédéric JACQUOT demande que le budget primitif du budget général 2023 soit voté à bulletin secret. Monsieur le Président pose la question à l'assemblée, plus du tiers des membres présents donne son accord.

Après en avoir délibéré, et à bulletin secret, l'Assemblée, à la majorité (21 contres, 5 abstentions et 2 nuls) :

- adopte le budget général.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 / 04 / 2023 et publié ou notifié le 14 / 04 / 2023
--